



Angoulême, le 3 juillet 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Installation du comité local d'aide aux victimes Un outil pour répondre aux besoins des victimes et de leurs proches

Mercredi 5 juillet 2017, à 10 heures, Pierre N'Gahane, préfet de la Charente, et Jean-David Cavaillé, procureur de la République près le tribunal de grande instance d'Angoulême, installeront le comité local d'aide aux victimes.

Instituée dans chaque département par le décret 25 avril 2017, en remplacement du comité local de suivi des victimes (CLSV), cette instance regroupe sous l'autorité conjointe du préfet et du procureur de la République, les services déconcentrés de l'État concernés, les associations de victimes et d'aide aux victimes conventionnées ainsi que les collectivités territoriales touchées par les attentats.

Elle est chargée non seulement du suivi de la prise en charge des victimes dans le cadre des orientations nationales en matière d'aide aux victimes d'acte de terrorisme mais également désormais, les victimes d'accidents collectifs, d'événements climatiques majeurs ou d'infractions pénales. À ce titre, ce nouvel organisme aura pour rôle de :

- faciliter la résolution des difficultés portées à sa connaissance relatives à des situations individuelles ;
- assurer la transmission des données relatives au suivi des victimes au ministère en charge de l'aide aux victimes, dans le respect du secret médical.

En parallèle, au niveau opérationnel, est institué **un espace d'information et d'accompagnement des victimes**. Sorte de « guichet unique » d'accueil et d'accompagnement global et pluridisciplinaire (juridique, psychologique et social), cette structure sera ouverte en cas d'attentat pour les victimes résidant dans le département. Son animation sera assurée par une association locale d'aide aux victimes conventionnée et désignée par la cour d'appel. Cet espace aura pour objectif de solutionner les problèmes rencontrés par les victimes et leurs proches dans leur long processus de reconstruction (indemnisations, suivi psychologique, prise en charge des soins...).

Vous êtes cordialement conviés à assister à l'installation de ce comité.